

Liste des propositions du comité pour la réforme des collectivités locales qui on été votées ce jour 18 février.

Proposition n° 1 :

Favoriser les regroupements volontaires et les modifications des limites territoriales des régions pour en réduire le nombre à une quinzaine : **adoptée**

Proposition n°2 :

Favoriser les regroupements volontaires de départements par des dispositions législatives de même nature que pour les régions : **adoptée**

Proposition n°3 :

Désigner par une même élection les conseillers généraux et conseillers régionaux à partir de 2014

Défavorables :MM MAUROY, VALLINI, abstention : M VERPEAUX, adoptée

Propositions n° 4 et 5 fusionnées :

Supprimer les cantons et définir des circonscriptions infra-départementales pour l'élection simultanée des conseillers régionaux et départementaux au scrutin de liste

Défavorables :MM MAUROY et VALLINI, abstention : VERPEAUX, adoptée

Proposition n° 6 :

Achever d'ici à 2014 la carte de l'intercommunalité et rationaliser le paysage des syndicats de communes **adopté**

Proposition n° 7 :

Supprimer les « pays » au sens de la loi du 4 février 1995 pour l'avenir seulement : maintien des pays existants : **adoptée**

Proposition n° 8 :

Instaurer l'élection des organes délibérants des EPCI à fiscalité propre au suffrage universel direct, en même temps et sur la même liste que les conseillers municipaux, **adoptée**

Proposition n° 9 :

Création par la loi de dix métropoles à compter de 2014 dans un premier temps, possibilité d'en créer d'autres (débat sur Rouen, Rennes Clermont Ferrand, Toulon), **adoptée**

Proposition n° 10 :

Créer des « communes nouvelles » se substituant sur une base volontaire aux intercommunalités ; définir, à enveloppe budgétaire constante les modalités d'une redistribution efficace des incitations financières à l'intégration des communes, **adoptée**

Proposition n° 11 :

Confirmer la clause de compétence générale au secteur communal et spécialiser les compétences des départements et régions

Défavorables : MM MAUROY et VALLINI, abstentions : MM VERPEAUX et JULLIARD
adoptée

Proposition n° 12 :

Engager la clarification des compétences et des collectivités locales sur la base d'un tableau à définir **adoptée**,

Proposition n° 13 :

Instaurer un objectif annuel d'évolution de la dépense publique locale et débat parlementaire sur cet objectif, **adoptée**

Proposition n° 14 :

Réviser les valeurs locatives foncières tous les 6 ans, **adoptée**

Propositions n° 15 et 16 fusionnées :

Compenser la suppression de la taxe professionnelle par un autre mode de taxation de l'activité économique des entreprises, fondée sur la valeur ajoutée et la taxation du foncier de l'entreprise, **adoptée**

Proposition n° 17 :

Limiter les cumuls d'impôts locaux sur une même assiette d'imposition, **adoptée**

Proposition n° 18 :

Créer avec effet en 2014, une collectivité locale à statut particulier, le « Grand Paris » correspondant au territoire de Paris et des trois départements de la petite commune. Cette création sera précédée d'une consultation effectuée sur la base du projet de loi annexé au présent rapport

Abstentions : MM VALLINI et MAUROY, adoptée

Proposition n° 19 :

Modifier certaines dispositions du mode de scrutin pour la désignation des membres de l'Assemblée de Corse, **adoptée**

Proposition n° 20 :

Instaurer dans les régions et départements d'outre-mer, une collectivité unique, après les consultations obligatoires, **adoptée**

Proposition n°21 :

A l'occasion de la RGPP, tirer toutes les conséquences des lois de décentralisation, à ce titre supprimer les services ou parties de services qui interviennent dans le champ de compétence des collectivités locales, **adoptée**

Proposition n° 22 :

Réduire d'un tiers les effectifs des exécutifs locaux, **adoptée**